



# Procédures hygiéniques relatives au tatouage et au piercing

Soins - Bien-être

Continue

**Durée**

20h

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

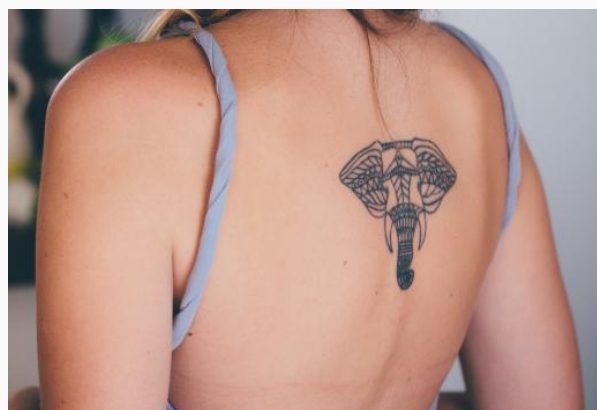
Attestation

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non



La formation a pour objectif l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires relatives aux risques et à la prévention en matière d'hygiène et de sécurité dans les actes de tatouage et de piercing et de maquillage semi-permanent.

La formation répond aux exigences de l'Arrêté Royal réglementant les tatouages et les piercings, promulgué le 25/11/2005.

La formation répond également aux recommandations relatives à la maîtrise des infections lors de la pose de maquillage semi-permanent et permanent, de tatouages et piercings publiées par le Conseil Supérieur de la Santé (publication n°8719)

Il ne s'agit pas d'une formation pratique du tatouage, ni du piercing.

---

## Programme

Principes universel d'hygiène

Entretien et aménagement

Anatomie et physiologie de la peau et des muqueuses

Les contres indications aux actes de tatouages, piercing, maquillage semi-permanent

Principes sur les risques infectieux et saignements, maladies transmissibles et prévention contre leur transmission

Concepts de base de la désinfection et de l'asepsie

Principes de base de toxicologie des pigments

Stérilisation du matériel réutilisable thermorésistant et désinfection du matériel thermosensible

Gestion des déchets

Gestion du linge

Spécificités liées à la pratique du piercing

Spécificités liées à la pratique du maquillage semi-permanent et permanent

Premiers soins

Évaluation pratique

Évaluation écrite





## Gilly (FC)

Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Gilly

071 28 10 25

**Accueil :**

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h30

071 42 28 03

[fc.charleroi@ifapme.be](mailto:fc.charleroi@ifapme.be)

Bon à savoir